

La législation favorise la clandestinité

ON DIT QU'ILS SONT 300 000, LES CLANDESTINS QUI SE CACHENT EN SUISSE. ON NE SAIT PAS COMMENT ILS VIVENT, ON NE SAIT pas où ils habitent, on ne sait pas d'où ils viennent. Ce qu'on sait, par contre, c'est qu'ils travaillent dans nos champs, s'occupent de nos enfants, nettoient nos cuisines et repassent notre linge.

Jusqu'à aujourd'hui, tout le monde se contentait de cette zone d'ombre. Avec bonne conscience. La Suisse ferme les yeux sur les clandestins, les clandestins ferment les yeux sur les mauvais salaires; tout le monde y trouve son compte.

La médiatisation des occupations d'églises, à Lausanne et à Fribourg, les aveux de Jean Fattebert sur l'utilisation d'une main-d'œuvre clandestine ont placé sous les projecteurs l'existence de ces femmes et de ces hommes qui vivent cachés, parfois depuis de longues années. Et quand on tire un fil, c'est tout l'écheveau que l'on doit démêler.

Si l'on doit donner un sens collectif aux destins individuels, disons qu'il existe plusieurs catégories de clandestins. Il y a d'abord les déboutés du droit d'asile, ceux qui ont épuisé les voies de recours et qu'on a sommés de partir.

Il y a tous ceux dont les permis de séjour n'ont pas été renouvelés: parce que le contrat de travail arrive à échéance, parce que les études sont terminées; parce qu'un divorce conduit à l'expulsion du territoire. Ou alors c'est un travailleur ayant un permis B qui perd son emploi, tombe au chômage puis à l'assistance et qui, du coup, est contraint de quitter la Suisse.

Il y a encore les saisonniers, environ 100 000 aujourd'hui en Suisse, leur femme, leurs enfants, qui se terrent, pendant trois mois, entre deux périodes d'engagement professionnel.

Et puis, il y a les clandestins proprement dits, celles et ceux qui viennent d'Amérique du Sud, de l'Europe de l'Est ou du Maghreb. Ces hommes et ces femmes arrivent par bateau puis par camion, traversent les postes de frontières à pied, au col du Simplon ou à Chiasso, se réfugient chez des connaissances ou pire chez ceux qui ont organisé leur voyage et dont ils sont financièrement tributaires. Ces clandestins-là ne font pas de demande d'asile – elle serait de toute manière refusée –, ne demandent pas de permis de travail – il ne leur serait pas octroyé.

Sans papiers, sans travail autorisé, sans permis ou sans droits tout court, les clandestins répondent pourtant aux besoins du marché de l'emploi. Or cette réalité est ignorée par les autorités politiques qui se cachent derrière l'application, stricte, des lois. Or, en la matière, la législation suisse est insuffisante voire inadéquate. Au contraire même, elle génère ses propres hors-la-loi. Il est temps pour le Conseil fédéral d'engager le débat que les milieux économiques, les associations caritatives et politiques, les Églises ou les cantons appellent de leurs vœux.

Dans le problème des clandestins, les destins individuels sont étroitement mêlés aux nécessités économiques et sociales de ce pays. L'enjeu est de trop grande importance pour qu'on ferme les yeux. GS

Sommaire

Sécurité sociale: L'assurance chômage, entre réforme et égoïsme (p. 2)

Génie génétique: Les fantasmes contre la liberté (p. 4)

Savoirs et société: La chance des sciences humaines (p. 5)

Médecine et médias: Le couple infernal de la recherche scientifique et du scoop (p. 6)

Courrier: Espérance de vie des femmes (p. 7)

Humeur d'été: Cafés d'hier, festivals d'aujourd'hui (p. 7)

L'assurance chômage, entre réforme et égoïsme

Le recul prononcé du chômage justifie une retouche du financement adopté au plus fort de la crise. La retenue sur les salaires pourrait diminuer de 3 à 2 %. Mais le zèle mis par le Conseil des Etats à alléger encore les cotisations des plus hauts revenus pourrait faire échouer l'opération.

L'assurance chômage a accumulé de lourds déficits, jusqu'à près de 9 milliards il y a trois ans. Mais il n'y a pas péril en la demeure. Si l'on ne touche rien au système, la dette qui a déjà diminué de moitié, sera facilement épongée. Le mécanisme est simple: l'assurance chômage est très sensible aux changements conjoncturels. Pour faire face à l'indemnisation d'une armée croissante de chômeurs, le Parlement a voté une hausse des cotisations qui a passé de 2 à 3% en 1995. Mais la tendance s'est inversée deux ans plus tard. Les chômeurs sont aujourd'hui trois fois moins nombreux. Les dépenses sont trois fois moins fortes alors que

les rentrées progressent en même temps que la masse des salaires.

Dans son projet, inspiré par une motion émanant de la droite du Parlement, le Conseil fédéral ne s'est pas borné à réduire le prélèvement sur les salaires en le ramenant au taux de 2%. Il a également diminué le droit aux prestations «pour mettre l'assurance à l'abri des aléas de la conjoncture»... Mais aussi pour s'adapter aux normes européennes.

Libre circulation

La libre circulation des personnes, négociée dans le cadre des accords bilatéraux avec Bruxelles, implique la libre circulation

des prestations sociales. L'assurance chômage suisse est plus généreuse que celle des pays de l'Union. Il suffit actuellement de cotiser pendant six mois pour obtenir le droit à des indemnités, contre une année en Europe. Berne craignait que cet avantage suisse incite les travailleurs de l'Union à venir profiter de notre protection sociale. Le délai de carence sera porté à une année. Cette mesure touchera essentiellement les jeunes travailleurs, ceux qui ont le plus de facilité de trouver un emploi. Les syndicats ont admis tacitement ce recul des droits aux prestations.

Autre générosité helvétique, les prestations sont versées pendant 520 jours contre

Dans les cantons

«Salaire au mérite» pour les offices de placement

La précédente réforme de l'assurance chômage, en 1995, a remplacé les simples bureaux de paiement des indemnités de chômage par des offices régionaux de placement. Leur fonction essentielle est de favoriser la réinsertion dans le marché du travail. C'est une tâche cantonale. Mais comme le financement par les cotisations sociales obligatoires est de droit fédéral, la Confédération veille à l'efficacité des offices. Et pour encourager les bons sujets, Berne a institué un régime de «salaire au mérite». Le canton qui gère des offices performants reçoit une bonification de la Confédération. L'efficacité se mesure essentiellement par la rapidité de réinsertion des chômeurs. Mais le marché du travail joue un rôle aussi déterminant que les offices de placement pour le retour à l'emploi. Et l'utilisation de ce seul critère reviendrait à

favoriser financièrement les cantons bénéficiant de la meilleure embellie économique. Berne a donc imaginé un correctif tenant compte des spécificités cantonales et notamment du fait que le chômage est plus difficile à éradiquer dans les grandes agglomérations que dans les régions rurales. Le tableau suivant (source Seco et Scris-VD) se base sur un indice moyen suisse de 100 pour classer la performance des offices de chômeurs cantonaux, compte tenu de l'indice de correction.

Les cantons dont l'indice corrigé dépasse la moyenne suisse touchent un bonus. Ceux qui sont au-dessous ne sont pas frappés d'un malus.

On remarquera que la première et la dernière place dans l'efficacité reviennent à deux cantons qui ignorent pratiquement le chômage!

Arithmétique

L'idée généreuse d'affecter sept milliards des réserves d'or de la BNS à la Fondation Suisse Solidaire faisait déjà la part des actions à mener intra muros et extra muros. C'était moitié-moitié. Pas plus à toi qu'à moi. La mouture en voie d'adoption prévoit un tiers pour les cantons, un tiers pour l'AVS, un tiers pour la Fondation qui répartira son action aussi bien à l'étranger que dans le pays. D'une générosité moitié-moitié (1/2), on a passé à une générosité de 5/6 pour nous et 1/6 pour la solidarité internationale. Il paraît que c'est le seul compromis possible; il n'est pas sûr que le peuple approuve!

ag

400 jours dans la plupart des Etats européens. Là également, Berne veut s'empreser de devenir eurocompatible. L'ancienne couverture sera toutefois maintenue pour les travailleurs de 55 ans. Elle sera même prolongée pour les chômeurs qui sont à deux ans et demi de la retraite AVS. Cette mesure devrait permettre à l'assurance chômage d'économiser 163 millions par année. Mais l'économie est avant tout un transfert de charge vers les cantons. Les chômeurs en fin de droit doivent être pris en charge par l'aide sociale cantonale.

Du meilleur et du pire

Le projet présente des formes positives qu'il convient de souligner. Les offices régionaux de l'emploi et les mesures de marché du travail sont financés par les cotisations de l'assurance chômage. Mais ces organes chargés d'administrer une assurance sociale

Il s'agit d'éviter les doublons, éviter que les divers organes sociaux tentent de se renvoyer mutuellement les dossiers coûteux

exercent une tâche étatique qui devrait plutôt être financée par l'impôt. La nouvelle loi fait la moitié du chemin dans cette direction. Sur les 800 millions de la facture annuelle, 300 millions seront versés par la Confédération et 100 millions par les cantons. Un système de prime au mérite (voir ci-contre) récompense les cantons bons gestionnaires des offices de placement. La nouvelle loi entend également imposer une coordination entre toutes les institutions chargées de réinsertion comme l'AI et les services sociaux cantonaux. Il s'agit d'éliminer les doublons, éviter que les divers organes sociaux tentent de se renvoyer mutuellement les dossiers coûteux. En suivant l'exemple de Bâle-Campagne, il

faudrait notamment permettre aux sans-travail d'avoir un interlocuteur unique. L'« effet tourniquet », le renvoi de guichet en guichet entre les assurances et les aides so-

ciales est particulièrement négatif pour la réinsertion sociale.

Y aurait-il référendum dans l'air?

Le Conseil des Etats, chambre prioritaire, a entériné le train de mesures proposé par le gouvernement. Mais il a rajouté une portion d'égoïsme réclamée par les milieux patronaux. Le gouvernement proposait de maintenir un prélèvement de 1% sur les salaires élevés (de 100 000 à 270 000 francs) non couverts par l'assurance chômage. Cette contribution de solidarité a été balayée. Elle aurait pourtant permis de constituer une réserve en cas de mauvaise conjoncture. Il y a référendum dans l'air, si le Conseil national ne rétablit pas ce geste social minimum au regard du rabotage des prestations aux chômeurs. *at*

Sources: *La Vie économique*, numéro 6, du mois de juin 2001, *Numerus*, le courrier statistique du SCRIS, juin 2001.

Chemins de fer

Un anniversaire ferroviaire

La presse romande n'a pas rapporté les cérémonies du centième anniversaire de l'inauguration de la ligne Berne-Neuchâtel, exploitée par le BLS. La voie comporte quelques beaux ouvrages d'ingénieur, notamment un superbe viaduc sur la Sarine.

Mais elle n'appartient pas au réseau principal défini une fois pour toutes par la croix fédérale Bâle - Chiasso et Genève-Saint-Gall; et les transversales ont de la peine à se faire reconnaître. Pourtant Berne-Neuchâtel, c'est encore Berne-Paris; aussi pour souligner l'importance des liaisons internationales, il y avait du beau monde, dont le PDG de la SNCF, Louis Gallois en personne. Reçu à l'Université de Neuchâtel, il a

apporté quelques précisions sur l'échéancier de nos connexions au réseau français à grande vitesse. La réhabilitation de la ligne directe Genève-Bellegarde - Bourg-en-Bresse qui raccourcirait d'une demi-heure le trajet Genève-Paris serait achevée en 2006! Même date pour le renforcement du courant entre Mouchard et Vallorbe, qui permettra au TGV d'absorber à bonne vitesse les pentes du Jura. Enfin, selon lui, la construction (peut-être en 2008) de la ligne Rhin-Rhône offrirait aux Bernois un gain de temps, s'ils passent par Bâle.

L'inévitable développement du trafic marchandise par rail devrait valoriser tous les axes transalpins, y compris celui du Simplon, par Vallorbe. *ag*

L'odyssée d'un PDG

La NZZ s'est fait un plaisir de raconter comment Louis Gallois, PDG de la SNCF, a gagné la Suisse. Il avait prévu de prendre... l'avion! Vol d'Air Liberté à Orly, départ 7h25 pour Genève. Vol annulé. D'Orly il se transporte de Roissy-Charles-de-Gaulle pour prendre un vol Crossair pour Berne. A Belpmoos, un hélicoptère le conduit à Neuchâtel; une voiture fonce jusqu'à l'Université où, après son intervention, il reçut ponctuellement une attention suisse... une pendule neuchâteloise.

Quand il arriva à Neuchâtel, le TGV Paris-Neuchâtel, départ gare de Lyon à 7h44, était arrivé à bon port depuis 45 minutes. *ag*

Les fantasmes contre la liberté

Le droit de chaque individu à conduire sa vie et la considération qu'il a d'autrui pourraient disparaître.

Le génie génétique appliqué à l'être humain relance un vieux débat, celui de la nature humaine. Avons-nous à faire à une réalité intangible, créée par une divinité ou produit de la nature? Y a-t-il des limites à l'intervention sur le capital génétique des hommes? Ou au contraire l'être humain, cet animal non déterminé, pour reprendre une expression de Nietzsche, est-il un être plastique, capable de se construire lui-même jusques et y compris dans sa dimension biologique?

Longtemps les religions ont proposé et même imposé des limites en proclamant l'intangibilité de l'être humain. Aujourd'hui, l'impact des Églises sur les valeurs collectives faiblisant, y a-t-il encore une possibilité de penser des limites en dehors d'une perspective théologique?

C'est à cette question qu'a tenté de répondre le philosophe allemand Jürgen Habermas

dans une récente conférence tenue à Marburg (NZZ, 30 juin 2001, p.61). Pour ce faire, il a confronté les possibilités offertes par le génie génétique aux exigences d'une société ouverte et démocratique privilégiant les choix individuels. Que se passerait-il si le «design» génétique était opérationnel, si par exemple les parents pouvaient programmer à volonté leurs enfants?

Pour Habermas, deux principes essentiels du libéralisme politique seraient alors mis en cause: le droit de chaque individu à conduire sa propre vie et à nouer des relations avec autrui sur un pied d'égalité. En effet, l'asymétrie «ab initio» entre le «designer» et son «produit», induite par la programmation génétique, n'est en rien comparable à celle qui caractérise toute relation parents-enfant, tout processus de socialisation. Il est imaginable que la personne fabriquée ne puisse jamais se libérer de sa fixation à

son fabricant. Le «paternalisme génétique» serait insurmontable. Quant à la considération d'autrui, qui prend sa source dans une relation entre personnes libres et égales, elle pourrait tout simplement disparaître. La chosification à laquelle est soumis l'individu programmé se répercuterait dans sa perception de lui-même puisque la frontière ente sujet et objet disparaîtrait.

Habermas parle au conditionnel. Il tente une réflexion exploratoire plutôt qu'il développe une argumentation rationnellement imparable. Le philosophe allemand veut montrer, sans se référer à une essence humaine, une conséquence possible de l'ingénierie humaine sur la conscience de soi et le prix à payer de cette intervention.

Une chose pourtant paraît certaine. Cette ingénierie ne concourt pas naturellement au projet moderne de l'autodétermination individuelle. *jd*

Tourisme schwytois

Les promeneurs dérangent

Hurden est une presqu'île et un hameau schwytois proche de la rive opposée du lac de Zurich. Précisons encore que ce village fait partie de la commune de Freienbach, paradis fiscal helvétique.

Jusqu'en 1878, un pont de bois joignait Hurden à Rapperswil. Depuis, une digue permet au train et à la route d'unir les deux rives. Or, vision bucolique du tourisme pédestre, une passerelle de bois entre les deux rives a été inaugurée en avril dernier. Elle a du succès, ce qui déplaît aux habitants de Hurden et aux trois restaurateurs du village. La nouvelle clientèle est atypique. Elle se

contente d'un rafraîchissement et profite du passage dans la localité pour jeter un coup d'œil sur la manière dont les gros contribuables vivent dans leur refuge. C'est pourquoi l'Association du hameau (Ortsverein) vient de décider de créer un nouveau chemin pour relier la station du chemin de fer de Hurden à la passerelle. De plus, sur l'autre rive, à Rapperswil, une place de pique-nique va être aménagée pour les pèlerins d'aujourd'hui.

Personne n'avait imaginé le succès de la passerelle. Pensez donc, marcher alors qu'on peut circuler en voiture. *cfp*

La chance des sciences humaines

Les sciences humaines peinent traditionnellement à se définir, peut-être parce qu'il n'y a pas de sciences réputées inhumaines. Elles revendiquent pourtant un champ d'études et de recherches bien connu: les «humanités» classiques et modernes ainsi que les sciences sociales, dont l'avènement remonte à moins de deux siècles¹.

De surcroît, les sciences humaines peinent présentement à se profiler. Grave handicap à l'ère du marketing triomphant et de l'autopromotion sans complexe. Alors que les sciences commerciales et biologiques jouissent d'un prestige considérable et surfent sur leur indispensable contribution à la croissance économique et au progrès médical, les sciences humaines invoquent sans grande conviction une valeur culturelle et une utilité sociale également difficiles à démontrer.

Pas étonnant dans ces conditions que les sciences humaines se sentent – et se trouvent – continuellement incomprises, marginalisées, déclassées, par rapport aux sciences «dures» et aux sciences de la vie, favorites actuelles dans les milieux politiques et le monde des affaires.

Doutes et méfiance

Tout le monde pense encore à l'affront subi par les sciences humaines, totalement absentes des dix premiers pôles de recherche nationaux (voir *DP* 1457, 11 janvier 2001) et à peine représentées dans les «rattrapages» de ce printemps, dont bénéficient d'ailleurs plutôt les disciplines économiques et sociales. Au point que les sciences humaines, indéniablement renforcées à l'UNIL par les remaniements du «projet triangulaire», ne croient guère à leur chance de toucher le pactole pourtant dûment budgetisé, à la suite du nouveau partage des tâches avec l'EPFL.

Les doutes et la méfiance dominent donc, comme l'a clairement établi un mémorable dossier de *Campus*, le magazine de l'Université de Genève². Même si, dans un grand élan de «*wishful thinking*», l'Académie suisse des Sciences humaines et sociales écrit, dans son programme multian-

nuel 2004-2007, que «la volonté politique de soutenir ces sciences n'a jamais été aussi forte».

Ce n'est sans doute vrai que pour la formation, la recherche et les technologies nouvelles, en général. Moins pour les disciplines inscrites au programme des facultés de Lettres, malgré les dénégations répétées dans *Vision*, le magazine suisse de la science et de l'innovation³.

Savoirs multiples

Et pourtant, un signe fort est donné aux spécialistes des sciences humaines et sociales, notamment par les gestionnaires de l'économie mondialisée et de la politique internationale. Les anthropologues et autres sociologues sont sollicités pour aider à la conquête de marchés étrangers, éloignés par la géographie ou la culture. Les organisations internationales, Union européenne y compris, s'assurent les services de philosophes et de spécialistes des religions. Les historiens et les linguistes pourraient se rendre utiles dans les entreprises et les grandes administrations, qui leur préfèrent les psychologues, les formateurs, à la rigueur les sociologues (des mass-médias, de la consommation, de l'image, de la ville, etc.).

Ce besoin de culture humaniste et sociale, les scientifiques «durs» le ressentent aussi. L'École polytechnique fédérale a toujours eu sa «division blanche» – présente-

ment remise en cause comme telle mais non pour son contenu. Et l'EPFL va offrir à ses futurs ingénieurs de vrais cours de branches plus générales, donnés par des professeurs venus des facultés des Lettres et des Sciences politiques de l'UNIL voisine.

«Pas de techniciens sans culture!» titrait récemment Pierre Veya, rédacteur en chef adjoint de *agefi* (éditorial du 25 mai dernier). Juste, évidemment. Une chance pour les sciences humaines; et, si elles ne craignent pas de rendre leurs connaissances utiles au quotidien, une chance pour la société aussi, qui a tout à gagner à ce que les entreprises et les administrations soient gouvernées par des personnes disposant de savoirs multiples dont elles savent intégrer et pondérer les apports.

Beau défi pour les écoles de cadres: former des managers et des grands commis chez qui on ne verrait plus un Montaigne assassiné, mais un gestionnaire éclairé. *yj*

¹*L'avènement des sciences sociales comme disciplines académiques*, in *Les Annuelles*, 8/1997, Lausanne, Editions Antipodes.

²«A quoi servent les sciences humaines?» in *Campus* N° 38/juillet-septembre 1997. A voir aussi, plus serein malgré, le dossier «Sciences humaines: crise ou mutation?», paru dans *Campus*, N° 51/mars-avril 2001.

³Voir en particulier *Vision* de septembre 1996 et décembre 1997.

Niche

Une niche, c'est la formule qu'utiliserait Ueli Maurer, président de l'UDC pour justifier que la Suisse snobe l'ONU. La meilleure manière de rendre service serait d'être un pays, bénéficiant de l'exterritorialité mondiale, un pays où les belligérants, y compris l'ONU menant un combat de répression ou de pacification, pourrait trouver un terrain neutre de négociation. Cette image idyllique de la neutralité-niche ne tient pas pour deux raisons.

La Suisse, de fait, n'est plus ressentie comme un territoire réservé aux négociations. Les accords d'Oslo, par exemple, ont été négociés en Norvège, pas en Suisse. Si Genève est parfois lieu de rencontre, c'est parce qu'elle est siège européen de l'ONU et que la Suisse n'adhère pas à l'OTAN (ce qui est un autre problème).

Ce statut d'exception, la Suisse le revendique aussi pour ses intérêts particuliers. Voire sa défense du secret bancaire dans sa forme exceptionnelle.

Les deux niches: servir le monde et servir nos propres intérêts ne sont pas compatibles, pas plus que l'égoïsme et l'altruisme. *ag*

Le couple infernal de la recherche scientifique et du scoop médiatique

L'été, les nouvelles politiques se raréfiant, les médias se rabattent sur le reportage scientifique. Cet article en guise d'avertissement.

Une semaine, vous apprenez que les beta-carotènes protègent du cancer. Vous entamez une cure de carottes. La semaine suivante, vous lisez qu'ils pourraient au contraire augmenter le risque de cancer. Vous cessez l'ingestion, pour vous rabattre sur les fibres alimentaires dont l'effet bénéfique anti-cancéreux a été démontré, jusqu'à ce qu'une étude plus importante montre que ces fibres n'ont pas l'effet protecteur escompté. Ces exemples sont tous réels et récents. S'il est déjà difficile à la personne bien portante de suivre ces conseils dits scientifiques, combien plus difficile est la situation de quelqu'un affecté d'une maladie létale? Pour les patientes souffrant d'un cancer du sein, domaine où la biotechnologie est très active et où les communiqués de presse pleuvent en conséquence, la situation est devenue si tendue que l'association américaine de ces patientes offre maintenant un cours intensif de cinq jours pour décrypter les *news* scientifiques.

Information, décryptage et embargo

Le journaliste est flatté d'interviewer le chercheur, le chercheur est flatté de passer dans les médias: voilà un cercle vicieux. (Comme les deux professions sont généralement sous-payées, il y a en plus une fraternité de classe). Dans ce système, les études préliminaires deviennent systématiquement des percées majeures. Le décryptage de la nouvelle est encore compliqué par la pratique de l'embargo: les journaux scientifiques, y compris

les meilleurs, organisent leurs conférences de presse avant la sortie du numéro, de sorte que le reste de la communauté scientifique est généralement incapable de commenter, au moment du *scoop*, la portée de la découverte. L'article scientifique paraît bien plus tard, au moment où la nouvelle n'a plus d'intérêt pour la grande presse.

Un scoop plutôt dangereux

Le *scoop* a un second effet négatif: si les études ultérieures montrent des résultats négatifs, il est déjà très difficile de les faire publier dans les journaux scientifiques et impossible d'en avoir l'écho dans la grande presse. Ce qui interdit par exemple la «reclassification» des risques pour des substances comme les nitrates, la dioxine et le sel de cuisine dont des études ultérieures relativisent les dangers.

Un troisième élément qui influe dangereusement sur la qualité des scoops scientifiques, nouveau, mais probablement exagéré, c'est le développement des liens financiers entre chercheurs et sponsors commerciaux qui peut malheureusement influencer sur la probité scientifique.

Comme la vie humaine ne réunit pas idéalement les conditions de laboratoire, on ne peut recourir systématiquement au *gold standard* de la recherche, que sont les études placebo en double aveugle. On doit recourir aux études épidémiologiques, où le risque de confondre corrélation et cause est bien plus grand. Par exemple, les femmes fumeuses ont un risque accru du cancer

du col de l'utérus; on a longtemps cru à une relation cause-effet, jusqu'à la découverte du virus responsable (dans la majorité des cas) de ce type de cancer; la corrélation fumée - cancer cervical passe donc par la promiscuité, pas par le goudron.

Une première étude qui aboutit à un *scoop*, ce n'est donc rien. Il a fallu vingt ans, à partir des premières évidences épidémiologiques, pour être sûr de la relation causale entre la fumée et l'incidence du cancer du poumon (même sans la désinformation pratiquée par les cigarettiers). Plus: les effets cellulaires (comment la fumée du tabac provoque le cancer) sont encore largement inconnus. *ge*

Source: *Los Angeles Times*, 5 mai 2001; (www.stopbreastcancer.org) sur les traitements du cancer du sein.

La Cochrane collaboration, www.cochrane.org., fait la promotion d'une médecine basée sur les preuves.

Fabrique de DP

Comme chaque année, *Domaine Public* se met au vert pendant l'été.

Nous paraîtrons à nouveau le 17 août 2001.

D'ici là, nous vous souhaitons de belles vacances et vous remercions pour votre fidélité. *réd.*

Espérance de vie des femmes

Un article de *Domaine Public* du 15 juin 2001 consacré à l'évolution de l'espérance de vie a retenu mon attention et m'a étonné. Dans ce texte, vous affirmez que l'Office fédéral de la statistique confirme les chiffres calculés récemment par la Caisse fédérale d'assurance. Or ce n'est pas le cas. Nos chiffres concernant le passé ne montrent pas une diminution de l'espérance de vie à 65 ans des femmes mais une augmentation. Voici quelques précisions.

Nos calculs montrent qu'entre 1990 et 1999 (2000 n'est pas encore disponible), l'espérance de vie à 65 ans des femmes est passée de 19,4 ans à 20,6 ans, soit une augmentation sensible. Pour le futur, dans le cadre des scénarios de l'évolution démographique de la Suisse pour la période 2000-2060, nous avons préparé quatre hypothèses de mortalité pour les femmes et les hommes. Ces hypothèses prévoient toutes que l'espérance de vie à 65 ans des femmes et des hommes

va continuer d'augmenter ces prochaines années. Pour différentes raisons, nous prévoyons cependant que cette augmentation sera moins forte que celle que nous avons enregistrée ces dernières années.

Les différences entre nos calculs et ceux de la Caisse fédérale d'assurance me surprennent. Ce que je peux dire, c'est que nos calculs sont basés sur l'ensemble des décès enregistrés en Suisse et que ceux de la Caisse fédérale ne prennent en compte que ceux concernant ses membres. Je me demande si cette population est représentative de la population totale.

Franchement, j'en doute, car je me demande combien de décès de femmes de plus de 65 ans cette Caisse de pension enregistre chaque année.

Stéphane Cotter
 Chef de la section
 de l'évolution de la population
 Office fédéral de la statistique

Courrier

Vatican et Saint-Siège

Dans DP 1477 («l'ONU, vu par le Conseil fédéral»), l'auteur (ag) remarque que le Conseil fédéral désigne par «Saint-Siège» l'Etat du Vatican dont le chef temporel est le pape (ou plutôt l'inverse!).

Il y a toutefois bien deux entités différentes. D'une part, le Saint-Siège, organe dirigeant de la communauté religieuse Eglise catholique romaine. Il s'agit du pape, chef spirituel, et, subsidiairement, de son administration, la curie romaine. En qualité de partie à des conventions internationales (en concordat principalement), le Saint-Siège est sujet de droit international public, indépendamment de tout territoire et de toute souveraineté étatique. Entre la fin des Etats pontificaux (1870) et la création de la Cité du Vatican (1929), le Saint-Siège a en effet continué à être un sujet de droit international public.

D'autre part, il y a la Cité du Vatican, un quasi-Etat créé par les accords de Latran en 1929 et dont le chef temporel est le pape. N'ayant ni véritable territoire, ni véritable population, la Cité du Vatican n'est pas un «vrai» Etat, même si son chef, le pape, est reçu comme chef d'Etat lors de ses (trop) nombreux voyages aux quatre coins du monde.

Les nonces apostoliques sont les délégués, ambassadeurs du Saint-Siège. Ainsi, la nonciature à Berne a été rétablie en 1922 à un moment où il n'y avait plus d'Etats pontificaux et pas encore de Cité du Vatican. Dès lors, paradoxalement, ce n'est pas le statut du chef temporel du (quasi) Etat «Cité du Vatican» du pape qui est à la source des nonciatures, aujourd'hui.

Philippe Gardaz, Lausanne

L'argent du beurre

«Nous réduisons vos impôts». Par cette alléchante proposition formulée la semaine dernière par voie d'annonces dans la presse, les radicaux suisses invitaient le public à débattre en direct sur l'Internet avec leur nouveau président et la conseillère nationale schwytzoise Lalive d'Épinay.

Le thème a sans conteste les faveurs de l'électorat et, dans la course aux cadeaux fiscaux, le parti radical craint d'être en retard sur ses cousins démocrates du centre. Mais cet électorat, qui par ailleurs commence à ressentir les effets négatifs des économies réalisées dans les secteurs de la santé et de la formation notamment, devra bien se réveiller un jour. Les infirmières et les médecins hospitaliers tirent la sonnette d'alarme; dans plusieurs cantons, les effectifs d'enseignants sont insuffisants pour assurer la prochaine rentrée scolaire. Les cadeaux pourraient bien se révéler empoisonnés. Tant il est vrai qu'on ne peut durablement revendiquer le beurre et l'argent du beurre. *jd*

Solutions jurassiennes

DP a apporté d'intéressantes informations sur les expériences et évaluations en cours sur l'aide aux toxicomanes.

Permettez-moi de vous signaler qu'aux confins de la Suisse romande, une petite région – Le Jura bernois – a déjà organisé un service «polyvalent», chargé de répondre à certains des besoins recensés en la matière.

Une consultation médicale a été assurée jusqu'à ce jour par un médecin délégué par la clinique psychiatrique de Bellelay. Le Conseil de fondation de l'institution (15 membres bénévoles) est représentatif des divers milieux concernés par le problème (médecins, pharmaciens, infirmières, assistants sociaux, policiers, associations d'entraide, mandataires politiques)... le milieu des trafiquants étant évidemment banni.

Contact Jura Bernois, qui a son siège à Tavannes, se limite médicalement à la prescription de méthadone. A quelques encablures, Bienne (bilingue) a un centre disposant des autorisations requises pour la distribution contrôlée d'héroïne. Mais il serait naïf de croire que tout est résolu!

Frederic Graf, Moutier

Cafés d'hier festivals d'aujourd'hui

Désormais chaque année à la belle saison, nos villes connaissent une extraordinaire explosion de manifestations de plein air de mai à la fin septembre. Pas une fin de semaine sans que la circulation soit perturbée, détournée par une manifestation sportive, un spectacle, un festival ou une fête.

En restant dans un temps maîtrisable par la mémoire humaine, disons un demi-siècle, dans les années cinquante, la convivialité ne s'exprimait pas à travers des fêtes. C'était le temps des bistrotts. La civilisation du Grand

Café et des brasseries jetait ses derniers feux. L'enfant que j'étais se souvient des adultes y tenant salon. Il me reste des souvenirs fascinés de siphons, de centimes jaunes lentement comptés, de boiseries et des journaux accrochés au mur.

La télévision a fait disparaître cet univers. Au tournant des années soixante, les cafés ont fermé en masse en raison du repli vers les étranges lucarnes. Un nouveau jouet, l'automobile, a remplacé l'évasion rêveuse des salles enfumées. D'un seul coup ou presque, nos villes se sont figées, vidées, transformées en

déserts. Il fallut attendre les années septante, sous l'influence soixante-huitarde, pour que, lentement, la vie sociale urbaine se reconstitue. Les brasseries viennoises n'ont pas ressuscité, mais des festivals culturels, La Cité à Lausanne, le Bois-de-la-Bâtie à Genève, des fêtes populaires, beuveries plus ou moins chaleureuses ont été organisées, des carnivals inventés là où il n'y en avait jamais eu.

Aujourd'hui, cette évolution a atteint son zénith. A la belle saison toutes les fins de semaine ou presque proposent leur lot d'animations et de spectacles. A défaut de grands cafés, les petits bistrotts visant souvent une clientèle très ciblée et plutôt jeune se multiplient. Cette affirmation du lien social est très

différente de celle qui s'épanouissait dans la culture des brasseries. Le côtoiement anonyme a remplacé la conversation des *Stammtisch*. Les publics se mélangent peu. Le brassage des cafés où bourgeois et ouvriers se bouscuaient n'existe presque plus.

Après le déclin de l'ère du café, assisterons-nous à la chute de la culture des fêtes estivales? Ce n'est pas impossible. Le retour du bistrot, l'apparition de restaurants plus chaleureux, la hausse de la fréquentation des cinémas, des lieux culturels, des matches de hockey sur glace, est peut-être l'indice du retour à un lien social plus intense, plus permanent, qui rendra à son tour obsolète l'orgie des manifestations de plein air. *jd*

Après le déclin de l'ère du café, assisterons-nous à la chute de la culture des fêtes estivales

Note de lecture

En vacance avec Vermeer

Vous aimez Vermeer? Alors lisez vite *La jeune fille à la perle*, le beau roman de la jeune américaine Tracy Chevalier. Fascinée par le célèbre tableau homonyme de Vermeer, accumulant toute la (rare) documentation que l'on ait sur ce peintre, elle nous emmène dans la Delft du 17^e siècle. Le lecteur est introduit dans le processus mystérieux de la peinture, l'univers austère mais cosmé de cette ville qui vit son âge d'or. C'est l'histoire

touchante et évocatrice de la jeune Griet, venue travailler en tant que domestique dans la famille de Vermeer, et dont la complicité et l'intimité croissante avec le peintre susciteront jalousies, méchanceté mais aussi un rare bonheur. Raconté de façon très retenue et poignante, ce récit nous fait pénétrer dans l'atmosphère des tableaux que l'écrivain explore: subtils, mystérieux, touchants et magiques...

Alors quand vous aurez tour-

né la dernière page, vous vous précipiterez dans votre bibliothèque rechercher les Vermeer du catalogue de la grande exposition de 1996, ou un vieux livre d'histoire de l'art, pour prolonger encore un moment le climat envoûtant de ce petit livre.

Allegra Chapuis

La jeune fille à la perle, Tracy Chevalier, traduit de l'anglais, Editions Quai Voltaire, Paris, 2001.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Allegra Chapuis, Gérard Escher (ge), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp), Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis, Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch